



SUPPORTER DE VOTRE

MOBILITÉ



Pack OmniMobility d'AG Insurance, pour une mobilité sans soucis

L'assurance Accidents avec assistance étendue, pour vous et votre vélo [électrique], hoverboard, monoroue, trottinette... !

En cas d'accident avec votre vélo [électrique] ou votre engin de déplacement, les dommages aux tiers sont automatiquement couverts par votre RC Vie privée Top Familiale d'AG Insurance. Le Pack OmniMobility vous offre un complément idéal : optez pour la couverture la plus étendue, pour vous comme pour votre moyen de déplacement préféré !

Vous aimez découvrir à vélo les routes du pays avec votre conjoint ? Vos enfants utilisent leur trottinette chaque matin pour aller à l'école ? Vous vous faufilez toute l'année avec votre monoroue pour vous rendre au travail depuis la gare ?

Qu'arriverait-il si vous, votre partenaire ou un de vos enfants étiez victime d'un accident ? Avec le Pack OmniMobility, vous avez toujours la bonne réponse. En effet, ce Pack est la seule assurance accidents qui couvre les membres de votre famille, leur[s] vélo[s] [électrique[s]] et leurs engins de déplacement, assistance comprise.

Déplacez-vous sans soucis !

Le Pack OmniMobility s'adresse à tous ceux qui se déplacent avec un vélo [électrique], une trottinette, un hoverboard, un monoroue... Deux choix vous permettent d'adapter votre Pack en fonction de vos besoins spécifiques :

► **Choix 1 : composition de votre ménage**

1. La **formule « individuelle »** : pour vous uniquement
2. La **formule « couple »** : pour vous et votre partenaire
3. La **formule « famille »** : pour vous, votre partenaire et tous ceux qui vivent sous votre toit

► **Choix 2 : valeur de votre vélo ou engin de déplacement**

La valeur de votre vélo [électrique], hoverboard, monoroue, trottinette électrique... est inférieure à 1 000 euros [par vélo/engin] ? Ou à 2 500 euros [par vélo/engin] ? Ce simple critère vous aide à faire votre choix sans autres formalités.

Vous avez plusieurs vélos ou engins de déplacement ? Partez du prix le plus élevé pour choisir votre option. Vous serez ainsi certain(e) d'être indemnisé(e) au mieux en cas de besoin !

1. L'option **1 000 euros** : chaque vélo/engin de déplacement est assuré jusqu'à 1 000 euros.
2. L'option **2 500 euros** : chaque vélo/engin de déplacement est assuré jusqu'à 2 500 euros.

Le Pack OmniMobility, votre protection optimale

Un nid-de-poule, un chien qui traverse la rue, un conducteur qui change de direction sans prévenir... un accident est vite arrivé. Et force est de reconnaître que l'on est plus vulnérable aux commandes d'un vélo [électrique] ou d'un engin de déplacement qu'au volant d'une voiture... En cas d'accident, les frais médicaux peuvent rapidement s'envoler.

Les dégâts matériels peuvent eux aussi être considérables. Un accident, une panne, une crevaison peuvent aussi vous empêcher de rentrer chez vous. Dans chaque situation, le Pack OmniMobility vous offre une assistance optimale.

Le Pack OmniMobility offre :

- ▶ des indemnités importantes pour couvrir vos frais médicaux ou en cas d'invalidité permanente
- ▶ une aide financière pour vos proches en cas de décès
- ▶ une indemnisation pour les dommages matériels à votre vélo ou votre engin de déplacement (en cas de dommages corporels)
- ▶ une assistance étendue en cas de panne, d'accident ou de vol, ainsi qu'en cas de crevaison



Votre protection

En cas d'accident avec un vélo (électrique) ou un engin de déplacement, le Pack OmniMobility indemnise les **dommages corporels** de l'utilisateur et – pour les vélos – du ou des passager[s] assuré[s]. Et ce, partout dans le monde !

- ▶ Jusqu'à **6 250 euros** pour les frais médicaux qui restent à votre charge après l'intervention de la mutualité
- ▶ Jusqu'à **250 000 euros** en cas d'invalidité permanente
- ▶ **25 000 euros** en cas de décès

Pour assurer votre avenir financier et celui de vos proches, les indemnités prévues en cas d'invalidité permanente et de décès sont forfaitaires et peuvent être cumulées avec les prestations d'autres contrats d'assurance.

Yves, 66 ans. Pensionné

Au début du printemps, mon épouse et moi sommes partis nous balader avec nos vélos électriques. Nous vivons dans un environnement calme où les pistes cyclables viennent d'être aménagées. Soudain, effrayé par un chien surgissant de nulle part, j'ai dû faire un écart, j'ai perdu mon équilibre et suis tombé épaule la première sur la bordure.

Résultat : clavicule cassée. Heureusement, grâce au Pack OmniMobility, je suis bien assuré. Les frais médicaux, la note de l'hôpital, la revalidation... tout a été pris en charge sans problème, y compris les frais pour réparer mon vélo ! En outre, mon courtier m'a appris que je pouvais percevoir une indemnité puisque j'avais conservé une invalidité permanente.





Pierre, 40 ans.

Ouvrier et papa de Thomas et Julie

L'année dernière, nous sommes partis en famille camper en France. Avec les vélos, bien sûr, pour découvrir la région. Tout avait bien commencé, mais le 3e jour... sur un petit sentier de campagne, Thomas a roulé dans un trou et perdu l'équilibre. Nos deux vélos se sont accrochés. Mon épouse et notre fille n'ont pu freiner à temps et nous nous sommes donc retrouvés tous les quatre à terre. L'un dans l'autre, ce n'était pas trop grave, mais nous avons quand même été immobilisés plusieurs jours et nous avons eu droit à quelques visites chez le médecin. Par ailleurs, les vélos ont dû être réparés. Heureusement, tout, depuis les frais médicaux jusqu'aux factures pour les vélos, a été remboursé par notre Pack OmniMobility – pour toute la famille !

Pierre, 31 ans. Fonctionnaire

Chaque matin, c'est la course contre la montre pour arriver à temps au boulot. Mais depuis que j'utilise mon monoroue pour le trajet entre la gare et mon lieu de travail, je gagne pas mal de temps. Il y a quelques semaines, j'ai malencontreusement dérapé sur le revêtement glissant d'un dos d'âne. Je me suis mal réceptionné et je ne pouvais plus poursuivre mon chemin. J'ai donc appelé l'assistance du Pack OmniMobility pour obtenir de l'aide. Je m'en suis sorti avec une entorse, mais tous mes frais médicaux et les séances de kiné ont été remboursés.



Votre vélo ou engin de déplacement

Vous êtes blessé(e) dans un accident à vélo ou avec votre engin de déplacement ? Le Pack OmniMobility indemnise vos frais médicaux. Mais ce n'est pas tout ! Si votre vélo ou votre engin de déplacement est endommagé, le Pack OmniMobility indemnise **aussi les dommages au vélo (et aux accessoires: siège enfant, remorque de vélo) ou à l'engin de déplacement (y compris le casque)***, en fonction de l'option 1 000 ou 2 500 euros que vous choisissez au moment de la souscription. Le tout avec une franchise de 50 euros et pour **tous les vélos 'classiques', la plupart des vélos électriques et engins de déplacement !**

* Si une attestation médicale confirme une incapacité de travail de minimum 2 jours, ou en cas de décès.

Votre volet assistance

Si un accident est vite arrivé, une panne peut aussi causer bien des désagréments. Que faire quand on se trouve à des kilomètres de chez soi et que son vélo ou son engin de déplacement n'est plus opérationnel, à cause d'une crevaison par exemple ? Grâce au Pack, vous pourrez compter sur l'assistance du Pack OmniMobility !

Cette garantie vous offre une **assistance en cas d'accident, de crevaison, de panne ou de [tentative de] vol**. Ses atouts ?

- ▶ Un dépanneur se rend sur place
- ▶ Si votre vélo ou votre engin de déplacement n'est pas réparable sur place, ou s'il a été volé, l'assistance du Pack OmniMobility garantit :
 - le transport vers un réparateur ;
 - le transport jusqu'à votre domicile ;
 - le transport afin de poursuivre votre voyage vers votre lieu de destination [intervention dans les frais de taxi jusqu'à 80 euros] ;
 - un vélo de remplacement pendant 7 jours [uniquement pour les vélos].

L'assistance du Pack OmniMobility intervient jusqu'à 3 fois par an. En Belgique, dès que vous êtes à plus d'1 km de votre domicile et jusqu'à 30 km au-delà des frontières.

Quelques points d'attention

- Pack OmniMobility est un complément à la RC Vie Privée Top Familiale d'AG Insurance : ce contrat de base doit donc déjà être souscrit auprès de notre compagnie.
- L'assistance en cas de panne et crevaison ne s'applique pas aux engins de déplacement non motorisés [skateboard, rollers...].
- Les dommages occasionnés à des pièces de vélo ou de l'engin de déplacement à la suite d'un défaut de construction ou de matériel, d'usure, de manque d'entretien, ou d'une utilisation non conforme aux recommandations du fabricant, ne sont pas couverts – tout comme les dommages causés ou aggravés par des objets transportés ou par une surcharge du vélo [et/ou remorque] ou de l'engin de déplacement.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

5 bonnes raisons de souscrire immédiatement le Pack OmniMobility

Votre vélo (électrique) ou votre engin de déplacement, c'est votre liberté. En cas d'accident, votre RC Vie privée Top Familiale d'AG Insurance couvre les dommages occasionnés aux tiers... et le Pack OmniMobility en est le complément idéal puisqu'il vous offre une protection optimale et une assistance, pour vous et votre moyen de déplacement préféré !

- 1** Une formule qui s'adapte à vos besoins
- 2** Des indemnités importantes pour couvrir vos frais médicaux ou vous assister en cas d'invalidité permanente
- 3** Une aide financière pour vos proches en cas de décès
- 4** Une assistance immédiate étendue en cas de panne, [de tentative] de vol ou d'accident + en cas de crevaison
- 5** Une indemnisation pour les dommages à votre vélo [et ses accessoires] ou engin de déplacement [casque inclus !], en cas d'incapacité de travail d'au moins 2 jours

Sans oublier la mensualisation gratuite des primes avec Familis.

Intéressé(e) ? Contactez-moi !

Votre intermédiaire



La garantie Pack OmniMobility d'AG Insurance est un contrat d'une durée d'1 an, tacitement reconduit pour la même durée, sauf si l'une des parties s'y oppose au moins 3 mois avant l'échéance du contrat.

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG Insurance. Vous êtes invité à prendre connaissance du document d'information normalisé sur le produit d'assurance avant toute souscription. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur www.aginsurance.be. Toutes ces informations [pré] contractuelles, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances.

En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance, (Boulevard E. Jacqmain, 1000 Bruxelles, tél. : 02 664 02 00, mail customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.as).

